

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal: Ville:

Nom et délégation de l'él.u.e chargé.e du dossier :

.....

Tel : Courriel :

Autre personne à contacter :

Service/Fonction :

Tel : Courriel :

Date et numéro de la délibération d'adhésion à ECVF (copie à joindre) :

Signature et cachet de la collectivité

Montant de l'adhésion annuelle

Communes et intercommunalités

Collectivité territoriale de moins de 500 habitant.e.s	30 euros
Collectivité territoriale de 500 à 999 habitant.e.s	50 euros
Collectivité territoriale de 1 000 à 3 499 habitant.e.s	100 euros
Collectivité territoriale de 3 500 à 9 999 habitant.e.s	200 euros
Collectivité territoriale de 10 000 à 19 999 habitant.e.s	300 euros
Collectivité territoriale de 20 000 à 49 999 habitant.e.s	500 euros
Collectivité territoriale de 50 000 à 99 999 habitant.e.s	750 euros
Collectivité territoriale de 100 000 à 200 000 habitant.e.s	1 000 euros
Collectivité territoriale de 200 000 à 300 000 habitant.e.s	1 500 euros
Collectivité territoriale de plus de 300 000 habitant.e.s	2 000 euros

Conseils départementaux et conseils régionaux

Le montant de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitant.e.s de la collectivité à hauteur de 1 euro pour 1 000 habitant.e.s

Coupon à renvoyer avec copie de la délibération à : ECVF, Tour Mantoue - 9 Villa d'Este, 75013 PARIS /
Courriel : contact@ecvf.fr

Règlement Par chèque : établir le chèque à l'ordre d'ECVF
Par virement bancaire sur le compte d'ECVF : IBAN : FR76 4255 9000 0821 0289 0800 373
BIC : CCOPFRPPXXX (Crédit coopératif Paris Nation)

ECVF applique les recommandations du HCEf pour une communication non-stéréotypée : bit.ly/1HQpsRT